

Commune de Villers-en-Cauchies

BULLETIN MUNICIPAL



HIVER 2013

SOMMAIRE

N° de page :

I. LE MOT DU MAIRE.....	3
II. TRAVAUX.....	4
II.1 Accueil périscolaire - mise en sécurité de la chaufferie	4
II.2 Eglise - mise en sécurité de la sacristie.....	4
II.3 Eglise - réfection des vitraux.....	6
II.4 Salle des sports - création d'un local de rangement	6
II.5 Sécurisation du carrefour du monument aux Morts	7
II.6 Rénovation du monument A.F.N.....	8
II.7 Renforcement de la défense incendie	9
II.8 Rénovation des rues communales	10
II.8.a Rues Léon Gambetta et Émile Zola :	10
II.8.b Rue de Verdun :	10
II.8.c Rues de Saulzoir et Joliot Curie :	11
II.8.d Aménagement rue d'Haspres : création d'un plateau ralentisseur	11
III. ASSOCIATIONS	11
III.1 Sainte-Cécile 2012.....	11
III.2 Brocante 2012	12
III.3 Téléthon 2012.....	13
III.4 Villers tennis	13
III.5 Badminton villersois club	13
IV. VIE LOCALE - INTERCOMMUNALITÉ.....	14
IV.1 C.C.A.S.....	14
IV.2 Permis jeunes.....	14
IV.3 Communauté d'Agglomération de Cambrai	15
IV.4 APPEL A CANDIDATURES Centre de Loisirs Sans Hébergement.....	15
V. FESTIVITÉS et SORTIES 2013	15
V.1 Exposition de peintures	15
V.2 Calendrier des manifestations 2013.....	16
VI. INFORMATIONS DIVERSES.....	17
VI.1 Appel a la vigilance.....	17
VI.2 Armée de l'air - recrutement.....	18
VI.3 Poubelles	19
VI.4 Encombrants.....	20
VI.5 Régie des eaux.....	20
VI.6 Déjections canines	20
VI.7 Information sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.....	21
VI.7.a Comment se caractérise le monoxyde de carbone ?	21
VI.7.b Quels sont les signes d'intoxication ?	21
VI.7.c Comment éviter les intoxications ?.....	21
VI.8 Que faire en cas d'accident ?	22
VI.9 Information sur la qualité de l'air intérieur	22
VII. ÉTAT CIVIL 2012	23

I. LE MOT DU MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chères Villersaises, chers Villersois,

Le grand livre de 2012 vient de se refermer avec ses temps forts au niveau national et international, qu'ils soient heureux ou malheureux comme viennent de nous le rappeler les récents et douloureux événements maliens et algériens.

On nous dit que le moral des français n'est pas bon. Un contexte économique difficile, des pertes d'emplois, une baisse du pouvoir d'achat, de fortes incertitudes sur la pérennité des retraites nous amènent à nous demander quel sera notre avenir.

Nous avons tous conscience de vivre dans un monde en pleine mutation.

Et si des difficultés naissait une irrésistible envie d'avancer ?

C'est le pari que fait le Conseil Municipal.

Loin de se lamenter, vos élus continuent d'aller de l'avant.

Il y a un an, je vous annonçais, au travers du mot du Maire, les projets de travaux pour l'année 2012, notamment la plantation de la 2^e section du chemin de l'arbriselle, la réfection d'une partie des vitraux de la nef, la réorganisation des locaux techniques, la création d'un local de rangement à la salle des sports, l'aménagement d'une réserve incendie dans la rue de Cambrai et le sauvetage de la sacristie qui menaçait ruine.

La feuille de route qui avait été fixée alors, en plein accord avec le Conseil Municipal, a été remplie ou est en passe de l'être puisque les vacances d'hiver et les intempéries ont retardé l'achèvement de certains chantiers.

2013 apporte son lot de projets avec une priorité donnée à la rénovation de certaines voiries pour lesquelles le mauvais état et l'absence d'aménagements réglementaires posent des problèmes de sécurité qu'il convient de résoudre dans les meilleurs délais.

Deux autres dossiers particulièrement difficiles mobilisent toute mon énergie et celle du Conseil Municipal depuis 2008 : la construction, au cœur du village, de quelques logements destinés aux Aînés et le développement de la zone d'activité de la rue de Saulzoir. Dans les deux cas, nous avançons dans le bon sens après avoir surmonté bien des obstacles. Mais, je dois à la vérité de dire que rien n'est encore acquis définitivement. Les prochains mois vont être décisifs. Je ne manquerai pas de vous tenir informés.

A bientôt,

Votre Maire
Pascal DUEZ

II. TRAVAUX

II.1 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - MISE EN SÉCURITÉ DE LA CHAUFFERIE



Après avoir assuré, en 2011-2012, le regroupement de la garderie et de la cantine sur le pôle périscolaire « 1,2,3 soleil » (place Roger Salengro), la Municipalité poursuit la mise aux normes du site pour renforcer la sécurité des usagers.

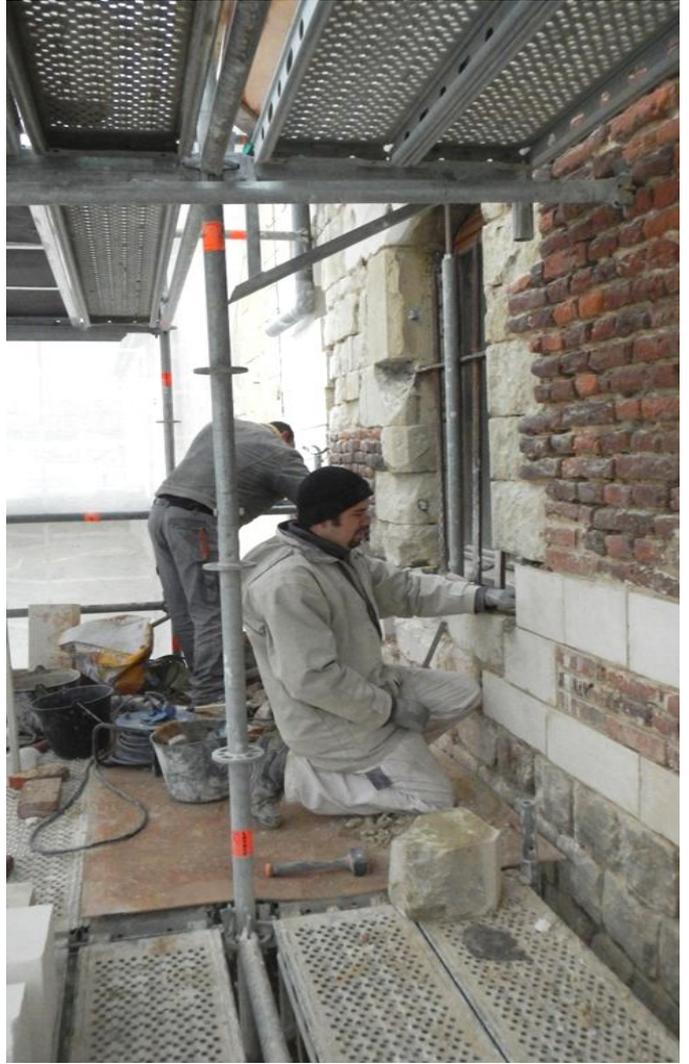
Cette fois-ci, c'est un plafond coupe-feu qui a été installé récemment dans la chaufferie pour répondre aux exigences de la commission de sécurité d'arrondissement. Petit à petit, ce bâtiment, dont la fermeture a été fort heureusement évitée, s'affirme comme un outil moderne et de qualité au service de la population et tout particulièrement de nos enfants.

II.2 EGLISE - MISE EN SÉCURITÉ DE LA SACRISTIE

Suite à la désignation des entreprises intervenantes (délibération du 7 juin 2012), il a fallu attendre plusieurs mois avant d'ouvrir le chantier. La pause estivale puis la nécessité de préparer le plan de désamiantage mais aussi de régler les dernières démarches administratives ont finalement repoussé l'opération en fin d'année dernière. Bien que les murs aient été étayés, il devenait néanmoins urgent d'intervenir pour éviter un effondrement toujours possible.

En décembre dernier, les travaux ont finalement commencé. L'entreprise M.C.C.M. a procédé à la restauration complète des murs. Toutes les briques poreuses et cassées ont été changées. 3 m³ de pierre ont été taillés et reposés avec minutie. La société René CARRE est ensuite intervenue pour assurer les travaux de charpente et de couverture-zinguerie. Le plafond de la sacristie a également été complètement refait et une trappe d'accès aux combles a été créée.

Montant de l'opération de restauration (travaux, honoraires architecte : 57 038,44 € HT subventionnés à 80 % par le Département du Nord et la Région Nord-Pas-de-Calais).



II.3 EGLISE - RÉFECTION DES VITRAUX



En juillet 2011, quelques vitraux de l'église ont fait l'objet d'importantes dégradations. Comme il ne pouvait être question de les laisser dans cet état, le Conseil Municipal a décidé de missionner un maître verrier pour réaliser les réparations. C'est M. Claude BARRE, meilleur ouvrier de France, qui a obtenu le marché.

Au printemps dernier, son équipe de professionnels a assuré la dépose des vitraux concernés et le transport vers l'atelier d'Amiens. Pas moins de quatre mois ont été nécessaires pour remettre en état, dans les règles de l'art, ce patrimoine culturel et culturel de grande qualité. Depuis le 10 octobre dernier, les verrières, conçues dans les années 1930 par la société « DAVID et LESAGE », ont repris leur place dans l'église Saint-Martin et sont désormais bien protégées des intempéries et du vandalisme par des panneaux de polycarbonate. Montant de l'opération : 4 825,34 € HT soit 5 771,11 € TTC (pris en charge par l'assurance de la commune).

II.4 SALLE DES SPORTS - CRÉATION D'UN LOCAL DE RANGEMENT



Initialement prévue au retour des vacances d'été, la construction d'un local de rangement à la salle des sports a finalement démarré en décembre dernier. Plusieurs entreprises locales se sont alors succédées

sans difficulté sur le chantier dans un délai relativement court en raison d'une météo clémente et d'une parfaite synchronisation entre elles. La société JTB construction (Rieux-en-Cambrésis) s'est occupée de la maçonnerie. L'entreprise VILLERS BOIS a ensuite pris en charge la fourniture et la pose de la charpente et des portes du bâtiment avant que la couverture-zinguerie ne soit réalisée par Jacques WANECQUE (Solesmes). L'électricité et l'éclairage, confiés à la société LEFEBVRE ELEC (Lieu-Saint-Amand), sont en cours de finition. Dans le courant du mois de mars, les locaux seront mis à disposition des associations sportives qui ont fait part de leurs besoins il y a quelques mois. A n'en pas douter, ce nouvel équipement de stockage va assurer un meilleur fonctionnement de la salle des sports en évitant les dégradations de matériels, en agrandissant la capacité d'accueil et en limitant les risques d'accidents pour les joueurs. Montant de l'opération (travaux, honoraires architecte, missions de contrôle et coordination sécurité) : 55 271,60 € HT, subventionnés à hauteur de 16 122,00 € par le Département et de 15 000 € par le Sénateur du Nord Jean-René LECERF.



II.5 SÉCURISATION DU CARREFOUR DU MONUMENT AUX MORTS

Il y a quelques mois une première série de potelets anti-stationnement avait été posée de part et d'autre du stop de la rue de Verdun, assurant ainsi aux automobilistes une plus grande visibilité pour sortir de la RD 45. Dernièrement, les abords de la rue de la République ont également été pourvus des mêmes équipements

de sécurité routière. Cette initiative a été priorisée avant toute autre intervention car des véhicules avaient pris la mauvaise habitude d'empiéter sur le trottoir pour tourner, à vive allure, dans la rue de Cambrai. La sécurisation totale du carrefour du monument aux Morts nécessite désormais d'en terminer par la rue



LA FAYETTE. Les travaux seront engagés dans les prochains mois à réception du matériel commandé en décembre dernier et seront réalisés par le personnel communal. La reprise en main de

cette zone sensible ne pénalisera pas les automobilistes puisque l'offre de stationnement est abondante au pied du monument aux Morts, à l'entrée de la rue de Verdun et sur la place Roger Salengro sans parler du parking situé en face de la mairie.



II.6 RÉNOVATION DU MONUMENT A.F.N.

A l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire des accords d'Evian (1962) mettant fin à la guerre d'Algérie, la Municipalité a décidé de procéder à la rénovation de l'espace dédié aux opérations d'Afrique du Nord (1954-1962).

Entre juillet et novembre derniers, en accord avec l'association des Anciens Combattants et son président M. Richard DECEUNINCK, des travaux ont été engagés pour sortir le monument commémoratif de la gangue végétale qui le ceinturait. Tous les thuyas dégénérés et les arbustes morts ont été abattus par le personnel communal et les déchets verts conduits en déchèterie. La terre a été débarrassée des souches, désherbée et ameublie pour recevoir, à l'automne dernier, de nouvelles plantations réalisées par l'entreprise paysagère Patrick BUISSART (Coût de l'opération : 627,60 € HT soit 686,65 € TTC).

Dès la bonne saison, la pierre, verdie par la trop grande proximité de l'ancienne végétation, sera soigneusement nettoyée pour redonner au monument son aspect originel.



II.7 RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE

Le renforcement de la défense incendie se poursuit. Cela se traduit d'abord par un contrôle annuel sur tous les hydrants, une maintenance régulière des équipements et le remplacement rapide du matériel défectueux.



Après l'intervention récente dans la résidence La Houblonnière (rue Louis Aragon), la Municipalité a fait procéder au remplacement d'une autre borne d'incendie dans la rue de Cambrai. Un nouveau poteau incendie a également été installé dans la rue de la République en remplacement de la bouche existante. L'ensemble des opérations a été assuré par la société AQUA FUIITE +. Montant de l'opération : 7 169,00 € HT (8 574,12 € TTC).

Mais la commune a souhaité aller plus loin en termes de protection de la population. En collaboration étroite avec le SDIS du Nord (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les élus ont programmé la création d'une grande réserve incendie dans la rue de Cambrai.

Annoncés dans le précédent bulletin municipal, les travaux ont été exécutés en temps voulu. En septembre dernier, l'entreprise DESCAMPS TP est intervenue pour implanter, face à la mairie, un réservoir de 120 m³ alimenté en continu par le réseau de distribution d'eau. Sous la conduite du bureau d'études CIBLES

VRD (Masnières), le chantier a été rondement mené et quinze jours ont suffi pour rendre opérationnel ce nouvel équipement qui permet désormais aux pompiers de bénéficier d'un point d'eau suffisant pour juguler les incendies qui pourraient se déclarer dans ce secteur du village, protégeant ainsi efficacement les riverains de la rue de Cambrai et les usagers des bâtiments publics (mairie, salle de réception, salle des fêtes et médiathèque municipale). Montant de l'opération : 48 275,00 € HT dont 50% subventionnés par la Communauté d'Agglomération de Cambrai au titre du fonds de concours communautaire.



II.8 RÉNOVATION DES RUES COMMUNALES

Depuis 2008 les élus se sont engagés dans plusieurs études cofinancées par différents partenaires (Conseil Général du Nord, Agence de l'Eau...) afin d'analyser précisément la situation, de réaliser de manière la plus pertinente qui soit différents travaux et surtout d'obtenir le maximum de financement, ce qui est le cas.

Plusieurs évènements ont participé à la prise de décision de rénovation de diverses rues communales.

II.8.a Rues Léon Gambetta et Émile Zola :

Ces rues parmi les plus anciennes du village sont très fortement dégradées et seront rénovées début 2013 :

- rénovation complète de la chaussée et des trottoirs,
- remplacement de la canalisation d'eau potable et des branchements d'eau,
- effacement des différents réseaux,
- amélioration sensible du cadre de vie :

L'aménagement de places de parkings en pavés



La mise en œuvre de Lignage en pavés grès



L'ensemble des trottoirs des rues Emile Zola et Léon Gambetta sera revêtu en béton désactivé.



La fourniture et la pose de potelets de protection pour sécuriser le piéton et éviter le stationnement des véhicules devant les entrées charretières. (Exemple)



L'éclairage à Leds



Coût : 498 563,00 € HT, 26% (129 492,00 €) FDAN, 15 000,00 € réserve parlementaire Delphine BATAILLE, 16 % (79 279,00 €) fonds de concours communautaire (C.A.C.), 56% (279 792,00 €) Commune.

II.8.b Rue de Verdun :

La Municipalité se doit d'accompagner les travaux de reconstruction de la route départementale 45, (rue de Verdun) réalisés par le Conseil Général du Nord.

Les travaux devraient débuter vers mi-2013 :

- Mise hors gel :
- Coût : 566 384,95 HT, 100% Département du Nord
- Fonctionnement hydraulique, inondations :

Dans le cadre de notre PLU une étude du fonctionnement hydraulique a été menée afin de minimiser les inondations en centre village. Ses conclusions ont permis d'établir un programme de travaux qui concerne en partie la rue de Verdun, par la mise en place d'une chaussée réservoir.

Coût : 300 000,00 € HT, 60% Département du Nord, 40 % Commune

- Amélioration du cadre de vie

Là encore, une étude a été menée dans le but d'améliorer progressivement le cadre de vie sur l'ensemble du village. Celle-ci s'est traduite par un programme de travaux. Ces derniers sont réalisés grâce à notre principal partenaire qu'est le Département du Nord.

Coût : 350 000,00 HT, 40 % Département, 60% Commune

➤ Effacement des réseaux

Les élus ont saisi l'opportunité de réaliser une opération d'effacement des réseaux sur une partie de la commune. Cela se traduira par l'enfouissement des lignes aériennes électriques et téléphoniques, mais aussi la modernisation de l'éclairage public.

L'opération a été envisagée dans le cadre des travaux rue de Verdun, mais les montants financés permettent d'étendre l'opération au niveau des rues Léon Gambetta, et Émile Zola.

Coût : 485 000,00 € TTC, 65% FACÉ, 16.4 % récupération de TVA, 9.3% SIDEC, 9.3% Commune

II.8.c Rues de Saulzoir et Joliot Curie :

Dans le cadre des travaux de la rue de Verdun, la Municipalité a sollicité l'Agence de l'Eau.

Afin d'obtenir le cofinancement, la Commune doit s'engager dans un plan pluriannuel concerté (PPC) qui consiste principalement en l'amélioration du transfert des eaux usées. Les travaux concernent la création d'un réseau séparatif rues de Verdun, de Saulzoir et Joliot-Curie.

678 850,00 € HT, 25% Département du Nord, 55% Agence de l'eau, 20% Commune.

II.8.d Aménagement rue d'Haspres : création d'un plateau ralentisseur

Afin de sécuriser le cheminement piéton aux abords du cimetière, les élus envisagent la création d'un plateau ralentisseur à la place du passage piéton actuel.

Estimation du coût : 36 900,00 € HT, subventionné à hauteur de 22 % (8 000 €) par le Département du Nord, 14 % (5 000 €) M. le sénateur Alex TURK, 65 % (23 900 €) Commune.

III. ASSOCIATIONS

III.1 SAINTE-CÉCILE 2012



Le 8 Décembre 2012, la Musique Municipale a fêté la Sainte-Cécile devant une nombreuse assistance en l'Église de Saint Aubert.

A l'issue de la messe, dans la salle des fêtes de Villers, a eu lieu, en présence de M. le Maire et des élus, du Président Michel BAUDRY et des deux chefs de musique, une remise d'instrument (un saxophone) par le Conseil Général du Nord représenté par M^{me} Delphine BATAILLE qui reçu les remerciements de la Musique Municipale et du Conseil Municipal.

Le verre de l'amitié clôtura cette manifestation.

III.2 BROCANTE 2012

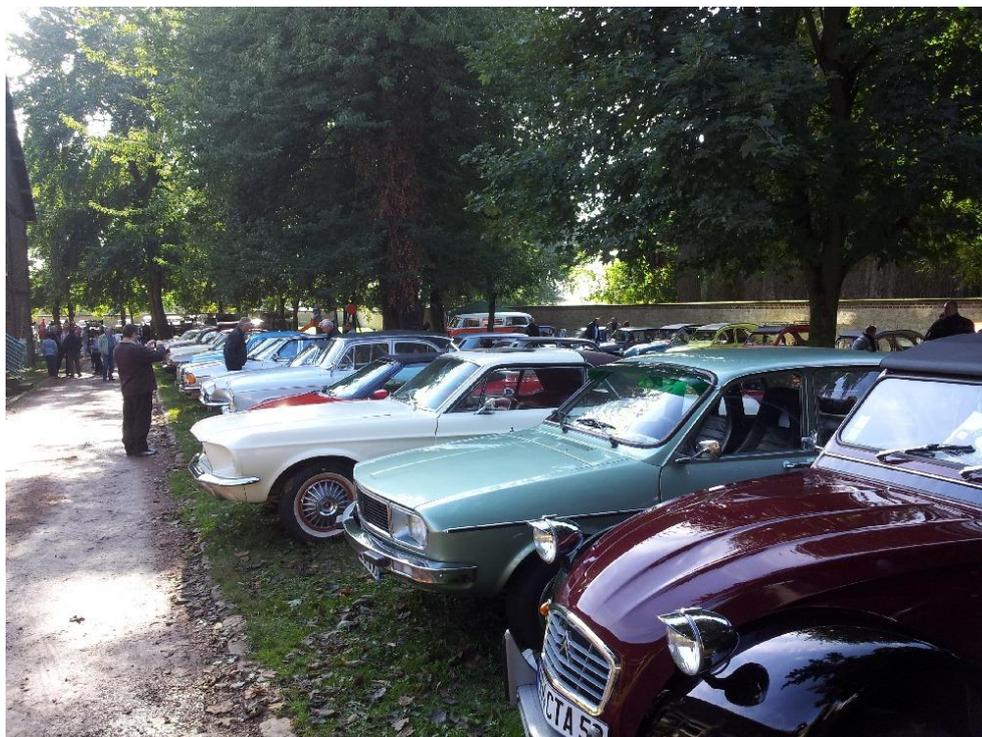
Le Conseil Municipal et l'association « VILLERS EN FÊTE » appréhendaient les éventuels caprices de la météo, mais la 30^{ème} édition s'est déroulée sous un beau soleil que ne laissait espérer le temps exécrable de la veille. En début de journée, après la dissipation rapide des nuages, les derniers doutes des organisateurs se sont envolés et la manifestation a pris, d'heure en heure, davantage d'ampleur.

Les brocanteurs, particuliers et professionnels, sont revenus nombreux s'installer sur le domaine public. D'un bout à l'autre de l'axe principal du village et dans une partie de la rue de la République, les trottoirs étaient occupés par les stands, petits ou grands, sur lesquels était proposée à la vente une multitude de produits et d'objets variés qui ont fait le bonheur des chineurs. Les collectionneurs de voitures anciennes et les marchands de pièces détachées étaient présents dans la salle des fêtes ou à l'extérieur pour accueillir indifféremment simples badauds ou passionnés du genre, toujours en quête de matériels d'origine pour restaurer leur(s) véhicule(s).



Les visiteurs, qui avaient la possibilité de se restaurer sur place, ont pu profiter également de nombreuses autres animations qui ont égayé la journée : manèges et jeux dont un circuit de quad qui a remporté un franc succès, car podium d'animation, rassemblement et défilé de motards.

Les visiteurs, qui avaient la possibilité de se restaurer sur place, ont pu profiter également de nombreuses autres animations qui ont égayé la journée : manèges et jeux dont un circuit de quad qui a remporté un franc succès, car podium d'animation, rassemblement et défilé de motards.



Tout au long du dimanche, le flot des promeneurs ne s'est pas tari. La journée du 7 octobre dernier a donc été une belle réussite que l'on doit, tout à la fois, à la disponibilité de nombreux bénévoles, à l'engagement des élus et de leur conjoint(e) mais aussi à l'implication financière de sponsors tels que le CRÉDIT AGRICOLE Nord de France, GITEM et bien d'autres entreprises locales ou régionales.

Que chacun soit remercié, à titre individuel ou collectif, pour la part qu'il a prise au bon déroulement de cette manifestation automnale.

III.3 TÉLÉTHON 2012



Comme chaque année, l'association « Villers en fête » a organisé le téléthon.

La remontée globale des fonds en 2012 est de 1 606,67 €.

Fait notable :

la contribution des Enfants de l'Ecole par le biais des Sapins de l'Espoir s'élève à 271,66 €. C'est remarquable. Un grand merci aux enfants et à leurs parents.

Les activités sportives

(foot en salle, marche, badminton, VTT) ont été organisées comme chaque année, l'édition 2012 du Téléthon à Villers en Cauchies a pu faire découvrir la Zumba et le Step.

Nous remercions les associations et leurs bénévoles pour leur participation active.

Nous saluons également la générosité de chacun. Grâce à vous, la maladie recule et la recherche avance.



III.4 VILLERS TENNIS

Richard BILLOIR, président de Villers Tennis, entouré par les membres du bureau: Bertrand GREBERT, vice-président; Henri CIGLIANA, trésorier; Véronique BAILLEUX, trésorière adjoint; Jean-Michel VANGENEBERG, secrétaire et Sandrine GREBERT, secrétaire adjoint, a présenté ses vœux aux 18 jeunes qui fréquentent l'école de tennis et les 20 adultes sociétaires.

Un "bon cadeau" a été remis à chaque jeune, en présence de Monsieur Pascal DUEZ, Maire.

Le président a remercié la municipalité pour l'aide et l'intérêt qu'elle porte au club.

La soirée s'est terminée autour d'un buffet froid offert aux joueurs et à leur famille.

Le club organisera pour la cinquième année consécutive une soirée privée le samedi 6 avril 2013.

Un tournoi est prévu au printemps pour les membres de l'association ainsi qu'une sortie pour les plus jeunes à la fin de la saison.



Photo prise par Henri SOURIS, correspondant de la voix du nord

III.5 BADMINTON VILLERSOIS CLUB

SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT : salle des sports communale de Villers-en-cauchies

====> le lundi de 19h15 à 21h15

Le club de badminton de Villers-en-cauchies vous accueille en badminton loisir le lundi de 19h15 à 21h15, à partir de 15 ans.

On y joue sans pression pour le plaisir de pratiquer un sport qui allie convivialité, engagement de soi, le respect de chacun et des règles.

Venez nous rejoindre pour un essai !!

Badminton Villersois Club, 7, rue Gambetta 59188 Villers-en-cauchies

Tel : 03 27 37 25 15



IV. VIE LOCALE - INTERCOMMUNALITÉ

IV.1 C.C.A.S.

Centre Communal d'Action Sociale :

Comme tous les C.C.A.S., celui de Villers en Cauchies a pour but d'aider les villersois(es) les plus démunis(es) ou ceux et celles ayant besoin d'un « coup de pouce » ponctuel afin de traverser au mieux « une mauvaise passe ».

Le bureau du CCAS est actuellement composé de 11 membres :

- **Monsieur le Maire** qui en est le Président ;
- **5 personnalités civiles** proposées par M. le Maire et confirmées par M. le Sous-préfet :
Mesdames Nicole BAUDRY et Réjane LEROY ;
Messieurs Roland ANNET, Jean LEROY et Jean NOULIN.
- **5 élus :**
Mesdames Marcelle DELOFFRE-DENOYELLE (vice-présidente) et Sandrine GREBERT-VAILLANT ;
Messieurs Richard BILLOIR, Dany GUERY et Gérard MACOU.

Depuis 2008, ce bureau a rétabli une comptabilité saine et défini des règles d'attribution afin d'éviter toute interprétation ou favoritisme (*) :

- La modification de la situation financière (en + ou en -) doit être signalée dans les plus brefs délais afin d'ajuster l'aide attribuée ;
- La situation financière est actualisée chaque année ;
- Le seuil d'attribution des aides est révisé chaque année (+ 5% en 2013) ;
- Le prix du point est lui aussi révisé chaque année (+ 5% en 2013).
- Au 1er janvier 2013, le prix du point est fixé à 2,756 € et le seuil d'attribution est de 926,10€ par mois (loyer ou impôt foncier déduit) soit 11.113,20 € par an.

Toute demande doit être accompagnée de pièces justificatives. Le service administratif de la mairie peut vous aider à établir votre demande en toute confidentialité. Il vérifiera la conformité du dossier et validera l'accès aux aides qui sera entériné ultérieurement par le bureau.

RAPPEL : Le C.C.A.S. prend en charge les repas de cantine des élèves qui fréquentent l'école du village lorsque les revenus du foyer sont insuffisants (R.S.A. ou dossier C.C.A.S.)

(*) Le budget du C.C.A.S. dépend des dons (lors des mariages, baptêmes républicains, etc.) ainsi que des fermages et remboursements d'impôts des 37 hectares loués en priorité aux agriculteurs de Villers (le renouvellement des baux doit intervenir cette année). Afin d'alléger les charges du C.C.A.S., la commune finance en totalité le repas des Aînés.

IV.2 PERMIS JEUNES

Les élus s'étaient engagés à aider les jeunes pour le financement du permis de conduire « SÉSAME » quasi obligatoire pour l'accès au monde du travail.

Une aide de 200,00 € a été mise en place en 2011.

Cette aide est virée sur le compte personnel du jeune (remettre un RIB-RIP-RICE) sous conditions :

- d'avoir réussi l'épreuve du code (à passer dans un délai de 3 ans) ;
- d'être âgé de 18 ans dans l'année civile de référence ;
- de résider à Villers en Cauchies depuis au moins 3 ans ;
- de ne pas être redevable envers la commune.

En 2011, ce sont donc 16 jeunes nés en 1993 qui pouvaient bénéficier de cette aide.

Ils sont au nombre de 10 à avoir validé leurs droits à ce jour.

Nous allons relancer par courrier les 6 personnes qui doivent rendre leur dossier avant le 31/12/2013.

En 2012, sur 16 jeunes nés en 1994, seuls 3 ont fait valoir leurs droits à ce jour.

Les 13 autres doivent rendre leur dossier avant le 31/12/2014.

En 2013, les 17 jeunes nés en 1995 doivent faire la demande avant le 31/12/2015 (1 dossier traité à ce jour).

IV.3 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI

La Communauté d'Agglomération de Cambrai, dont Villers-en-Cauchies fait partie depuis décembre 2004, s'agrandit et intègre huit nouvelles communes rurales qui appartenaient aux communautés de communes de l'Enclave, de la vallée de Vinchy et des hauts du Cambrésis.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Crèvecœur-sur-Escaut, Lesdain, Les Rues-des-Vignes, Boursies, Doignies, Moeuvres, Honnecourt-sur-Escaut et Villers-Guislain ont fait leur entrée à la C.A.C. pour donner naissance à un nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Dans ce contexte, il y avait nécessité de procéder à l'élection d'un nouvel exécutif. Le 7 janvier dernier, M. François-Xavier Villain, député-maire de Cambrai, a été reconduit dans ses fonctions de Président. A ce poste, il poursuivra le processus d'intégration imposé par l'Etat. Dans un an, la communauté de communes de Sensescaut et celle de l'Ouest Cambrésis fusionneront également avec la C.A.C. désormais composée de 33 communes.



IV.4 APPEL A CANDIDATURES CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Pour assurer le bon fonctionnement du centre de loisirs de juillet 2013, la commune recrute :
Des monitrices et des moniteurs motivés et détenteurs du B.A.F.A.
Merci de bien vouloir déposer rapidement vos C.V. et lettre de motivation en mairie : 13, rue de Cambrai 59188 Villers-en-Cauchies.
Pour plus de renseignements, contactez le 03-27-37-12-06

V. FESTIVITÉS et SORTIES 2013

V.1 EXPOSITION DE PEINTURES



Pour la troisième fois depuis 2011, au tout début du mois de février, un grand nombre d'œuvres picturales ont été présentées à la salle des fêtes de Villers-en-Cauchies, lors de l'exposition organisée par "La Palette Amicale". Cette année, le salon a ouvert ses portes un peu plus tôt dans la semaine afin de recevoir les écoliers de Villers et d'Haspres pour une visite commentée très enrichissante. C'est au fil de leurs balades dans différentes expositions que Jean-Gérard et Nicole NEVE découvrent de nouveaux talents à qui ils proposent de rejoindre le salon. En effet, si les membres du club exposent systématiquement, il n'en est pas de même pour les autres artistes qui subissent une sélection.

Les critères: le bon goût, la qualité et l'originalité. C'est ainsi qu'on retrouve Dominique Bakk (Honfleur), Jean-Pierre Emery (région parisienne), Bernard Frackowiak et Alain Delattre (valenciennois), Patrice Dubois, Jean-Marie Dollé et Evelyne Dhaussy (Somme), Elizabeth Hollings (Alpes de Haute Provence), Michel Dievert (Dunkerque) et bien d'autres qui n'ont pas hésité à faire une longue route pour exposer quelques-unes de leurs toiles et partager leur amour de l'art, en toute convivialité, avec la foule. Plus de 600 visiteurs ont pu admirer le talent et la maîtrise d'exécution des peintres en se pressant autour de tableaux différents par les thèmes abordés, les techniques et les styles utilisés. Comme d'habitude, la générosité de certains artistes a permis à une quinzaine de visiteurs chanceux de repartir avec une toile. Les organisateurs du salon, soucieux de diffuser la culture en milieu rural, vous donnent rendez-vous dans un an pour une nouvelle édition.



V.2 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2013

Dimanche 6 Janvier : Vœux du Maire

Mercredi 30 et jeudi 31 janvier, vendredi 1^{er}, samedi 2 et dimanche 3 Février : Exposition de tableaux organisée par la Palette Amicale d'Haspres.

Dimanche 10 Février : Comédie musicale : « Moïse » interprétée par « Temps' Danse » (Saint-Hilaire-lez-Cambrai) et organisée par Villers-en-Fête.

Dimanche 17 Février : Bal masqué organisé par l'Ecole de Villers-en-Cauchies.

Samedi 2 mars : Soirée dansante organisée par « Forever young ».

Dimanche 10 mars : Grand loto organisé par Villers-en-Fête.

Dimanche 24 mars : Concert de Printemps.

Samedi 6 et dimanche 7 avril : Parcours du cœur.

Samedi 6 avril : Soirée dansante organisée par Villers Tennis.

Dimanche 14 avril : Repas des aînés.

Mercredi 1^{er} mai : Fête du travail.

Mercredi 8 mai : Commémoration de l'Armistice de 1945.

Samedi 25 mai : Fête des mères.

Vendredi 21 juin : Hommage aux Anciens Combattants d'A.F.N.

Samedi 22 juin : Fête des écoles.

Dimanche 14 juillet : Fête Nationale.

Dimanche 28, lundi 29 et mardi 30 juillet : 1^{ère} ducasse (Concert, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, match de football, course cycliste, attractions foraines).

Dimanche 29 et lundi 30 septembre, mardi 1^{er} octobre : 2^{ème} ducasse (Concert, remise des prix du concours des maisons fleuries, attractions foraines).

Dimanche 6 octobre : 31^{ème} bourse d'échanges inter clubs, exposition Autos et brocante.

Dimanche 20 octobre : Repas A.F.N.

Lundi 11 novembre : Cérémonie commémorative de l'Armistice.

Dimanche 24 novembre : Repas « Petites sœurs des pauvres » d'Escaudœuvres.

Vendredi 6 et samedi 7 décembre : Téléthon.

Samedi 14 décembre : Sainte Cécile de l'harmonie municipale.

Mardi 31 décembre : Repas saint-Sylvestre.



VI. INFORMATIONS DIVERSES

VI.1 APPEL A LA VIGILANCE

La crise aidant, les délits d'appropriation (cambriolages, vols de véhicules dans les garages, ...) se multiplient un peu partout et notamment dans le Cambrésis.



Les faits sont commis essentiellement en l'absence des occupants, mais également lorsqu'ils sont présents. Les cambrioleurs, très bien organisés, agissent souvent dans les créneaux horaires situés entre 16h00 et 20h00, et de nuit, entre minuit et 5h00.

La première protection de votre domicile, c'est vous.

A- Dispositions à prendre pour se protéger

- 1** Vous venez d'emménager ou de prendre possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- 2** Vérifiez que votre porte est équipée d'un système de fermeture fiable, d'un judas (viseur optique) et d'un entrebâilleur.
- 3** Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique, ...). Demandez conseils à un professionnel.
- 4** N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. De même, si vous êtes seul, veuf ou veuve, ne l'indiquez pas sur votre boîte à lettre.
- 5** Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- 6** Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- 7** Fermez la porte à clé, même lorsque vous êtes à votre domicile. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- 8** De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- 9** Dans le jardin, évitez de laisser une échelle, des outils, un échafaudage voire un container qui pourraient permettre de rentrer chez vous par effraction. De même, fermez la porte de vos abris à clé...
- 10** Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. Au besoin, demandez une pièce d'identité ou une carte professionnelle.
- 11** En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- 12** Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- 13** Placez en lieu sûr et éloignés des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. Déposez vos objets de grande valeur à la banque.
- 14** Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous. Il doit être fixé au sol ou scellé dans un mur.
- 15** Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

16 Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou août, les unités de la gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes (opération tranquillité vacances). Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie en leur déposant un imprimé (téléchargeable sur : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr) dûment rempli.

17 Lorsque vous quittez votre habitation, n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux (facebook, twitter...).

18 Faites vider régulièrement votre boîte aux lettres.

19 Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

20 Activez votre système d'alarme, même si vous vous absentez pour un court instant.

21 Vérifiez vos conditions d'assurance. L'assurance habitation vous permet de couvrir les sinistres qui ont lieu dans votre habitation ou ses dépendances. Lorsqu'on a souscrit une assurance, il n'y a rien de plus désagréable que de se rendre compte, malheureusement trop tard, que l'assurance ne couvrira pas les frais d'un vol ou d'un cambriolage parce que vous ne remplissez pas les conditions exactes de votre contrat d'assurance. C'est pourquoi il est bon de vérifier ce qu'il contient.

B- Dispositions à prendre en cas de cambriolage

1 Lorsque vous découvrez les ouvertures (fenêtres et porte d'entrée) de votre habitation fracturées, **surtout ne rien toucher et ne rien piétiner avant l'arrivée de la Gendarmerie ou la Police.**

2 Procéder à un inventaire rapide des biens volés, des biens immobiliers détériorés (portes, fenêtres...) et conserver des preuves (photos, ...).

3 Faites un dépôt de plainte de cambriolage auprès de la gendarmerie ou du commissariat le plus proche.

4 Dès que vous êtes en possession du récépissé de dépôt de plainte, envoyez votre déclaration à votre assureur par lettre recommandée avec avis de réception et ce même si vous n'avez pas encore eu le temps de faire un inventaire de l'ensemble des biens dérobés ou si vous n'avez pu réunir l'ensemble des documents attestant de la valeur de ces biens. En effet, les délais de déclaration prévus dans votre contrat sont très brefs, même s'ils ne peuvent être inférieurs à quarante-huit heures à compter de la découverte du sinistre (article L. 113-2 du Code des assurances).

Si vous voyez des personnes étrangères au village qui semblent en repérage ou qui ont essayé de pénétrer dans votre propriété privée sans autorisation voire de vous intimider sous quelque prétexte que ce soit, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie (03/27/37/20/22) ou les services de la mairie (03/27/37/12/06) pour leur donner la description des individus, le numéro d'immatriculation du véhicule et tous renseignements permettant aux forces de l'ordre d'intervenir au plus vite.

VI.2 ARMÉE DE L'AIR - RECRUTEMENT



La professionnalisation de l'armée nécessite le recrutement régulier de militaires d'active. Malgré une réduction de 25 % de ses effectifs sur les prochaines années, l'armée de l'air veut recruter des cohortes de jeunes pour "préparer l'avenir". Elle est actuellement en recherche d'hommes et de femmes qui, demain, contribueront, par un engagement long ou court,

à assurer la défense de la France, de sa population et de ses intérêts à travers le monde.

Toute personne, âgée de 18 à 30 ans, en recherche d'emploi, peut candidater à un poste d'officier, de sous-officier ou de militaire technicien de l'air. Sont recherchés des pilotes de chasse et des contrôleurs aériens, bien sûr mais aussi des mécaniciens, des pompiers et des informaticiens. 2.000 postes sont à pourvoir, de la troisième au bac+5. De quoi donner des ailes à bon nombre de candidats, tous niveaux confondus.

Permanences

Lieux	Jours	Horaires	Adresses
Lens	1 ^{er} mercredi du mois	09h00 à 12h00 14h00 à 16h00	CIO - 24, rue du 11 novembre
Valenciennes	2 ^e mercredi du mois	09h00 à 12h00 14h00 à 16h00	CIO - 6, rue H. Lemaire
Saint-Pol/Mer	2 ^e mercredi du mois	09h00 à 12h00 14h00 à 16h00	CIO - Boulevard de l'Aurore
Cambrai	3 ^e mercredi du mois	09h00 à 12h00 14h00 à 16h00	CIO - 5, rue de l'aiguille
Douai	4 ^e mercredi du mois	09h00 à 12h00 14h00 à 16h00	CIO - 118, rue d'Arras
Boulogne/Mer	4 ^e mercredi du mois	09h00 à 12h00 14h00 à 16h00	CIO - 58, rue de Joinville

Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez au 03-59-00-42-60

VI.3 POUBELLES

Pour mémoire, les demandes de réparations ou de remplacement de poubelle(s) sont à formuler directement à La Communauté d'Agglomération de Cambrai qui dispose de la compétence enlèvement et traitement des déchets. Pour ce faire, il suffit de téléphoner au 03-27-72-40-09 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 (voir éco-guide).



Il arrive encore trop souvent que des poubelles traînent pendant des jours voire des semaines sur le domaine public au risque de créer un accident. Afin d'éviter tout désagrément, il est bon de rappeler quelques principes de fonctionnement, sachant qu'en cas de problème, la responsabilité des détenteurs de poubelles peut être mise en cause par un tiers devant la justice.

Il est interdit de laisser en permanence les récipients sur le domaine public, en particulier sur les trottoirs.

Les récipients, poubelles et conteneurs mis à disposition des usagers pour la collecte des ordures ménagères ne peuvent être déposés sur le domaine public par les utilisateurs que **la veille au soir du jour de la vidange, après 18 h 00.**

Les locataires des récipients affectés aux ordures ménagères doivent veiller à les déposer de telle sorte qu'ils n'entravent pas la libre circulation des piétons et des véhicules sur la voie publique.

Ils ne doivent en aucun cas gêner l'accès des propriétés privées qui devra être préservé en permanence.

Tout dépôt à proximité immédiate d'une bouche à incendie est interdit.

Les poubelles doivent être impérativement enlevées dans la matinée, **après le passage de la benne collectrice, avant 13 h 00**. Pour les personnes retenues hors de leur domicile par des obligations professionnelles, une tolérance est accordée jusqu'au soir, 19 h 00.

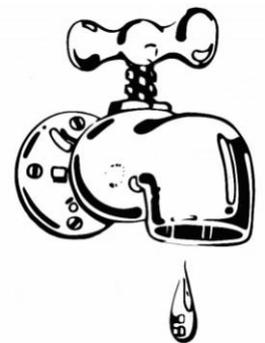
VI.4 ENCOMBRANTS

Contrairement aux années précédentes, le ramassage des encombrants, réalisé par la SITA, sera plus précoce et aura lieu le jeudi 25 avril 2013 (voir éco-guide page 19). Merci de bien noter cette date.

VI.5 RÉGIE DES EAUX

Les **NOUVEAUX HABITANTS** et ceux qui quittent notre commune doivent le signaler à la mairie pour le relevé des compteurs d'eau. Merci de penser à préciser votre nouvelle adresse.

Les administrés sont également invités à vérifier régulièrement leur consommation d'eau afin de détecter les éventuelles fuites (prioritairement dans les toilettes) entraînant des surplus de facturations inutiles et toujours désagréables.



VI.6 DÉJECTIONS CANINES



Dans un monde de plus en plus tourné vers le respect de l'environnement, l'image d'un village propre est de plus en plus recherchée. Des efforts sont encore à fournir, notamment en veillant à réduire les nuisances liées à la présence de déjections canines sur le domaine public.

Pour mémoire, la loi « **fait obligation aux personnes accompagnées de leur animal de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections** que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics".

Cet acte civique a de multiples vertus en termes d'hygiène, de sécurité, de relationnel. Il permet d'éviter :

- **La dégradation du cadre de vie**, notamment de certains espaces publics particulièrement fréquentés en raison de la présence de services publics ou de commerces.
- **La prolifération des microbes et des bactéries** qui pourraient être disséminés, via les chaussures, dans des lieux sensibles (domicile, école, garderie, ...). contamination animale ou humaine. Chaque année, quelques dizaines de cas de contamination humaine grave conduisent à

des soins lourds et invalidants, au sein d'une population statistiquement contaminée par l'ingestion de vers d'origine fécale parasitant les carnivores domestiques. En particulier, les enfants sont fréquemment en contact avec des œufs d'*Ascaris* éliminés dans les déjections de chiens (bacs à sables, pelouses, jardins). Leur ingestion par des enfants ou des personnes à la santé affaiblie peut provoquer de graves troubles nerveux, digestifs ou oculaires.

- **Les chutes** notamment pour les personnes âgées et/ou handicapées. Chaque année, des milliers de fractures sont occasionnées par des crottes de chien.
- **Les tensions** entre les propriétaires de chiens et les habitants qui n'ont pas d'animaux !

VI.7 INFORMATION SUR LE RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par intoxication en France. L'Agence Régionale de Santé (ARS) se mobilise pour prévenir ces morts brutales et accidentelles évitables.

VI.7.a Comment se caractérise le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz très toxique, incolore, inodore, sans saveur donc indétectable. Il peut provoquer des intoxications graves, parfois mortelles. Le CO se forme lors d'une combustion incomplète d'une substance carbonée (gaz, bois, fioul, charbon, pétrole...). Cette combustion incomplète a lieu lorsque l'oxygène de l'air est en quantité insuffisante pour que la combustion se fasse normalement.

Cette situation s'observe lorsque :

- la quantité d'oxygène est insuffisante (pièce calfeutrée, aération insuffisante...),
- l'appareil présente un dysfonctionnement (appareil mal réglé ou vétuste...),
- l'évacuation d'air est insuffisante (conduit d'évacuation non raccordé à l'extérieur, mauvais tirage de la cheminée...).

Lorsque le CO est inhalé, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque des intoxications plus ou moins graves selon sa concentration dans l'air et la durée d'exposition. Il peut laisser des séquelles et peut entraîner la mort.

VI.7.b Quels sont les signes d'intoxication ?

Il existe deux types d'intoxication :

L'intoxication faible dite « chronique » se manifeste par des maux de tête, des nausées, une confusion mentale, de la fatigue. L'intoxication est lente et les symptômes de cette intoxication peuvent ne pas se manifester immédiatement.

L'intoxication aiguë entraîne des vertiges, une perte de connaissance, une paralysie musculaire, des troubles du comportement, voire le coma ou le décès.

En cas d'intoxication grave (chronique ou aiguë), les personnes gardent parfois des séquelles à vie : migraines chroniques ou bien dépendances neurologiques invalidantes (troubles de la coordination motrice, paralysies de toutes formes). Ces intoxications sont actuellement suspectées de perturber le développement cérébral des enfants et notamment leur fonctionnement intellectuel.

VI.7.c Comment éviter les intoxications ?

Faire entretenir régulièrement les appareils de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié.

Aérer et ventiler le logement, ne pas boucher les aérations même par grand froid.

Ne pas utiliser les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal.



VI.8 QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

En présence d'un appareil à combustion, maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter.

Si ces symptômes disparaissent en dehors de la pièce ou que plusieurs personnes les ressentent dans une même pièce, il faut :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêter si possible les appareils à combustion.
- Evacuer les locaux et les bâtiments.
- Appeler les secours : le numéro unique d'urgence européen (112) ou les pompiers (18) ou le SAMU (15).

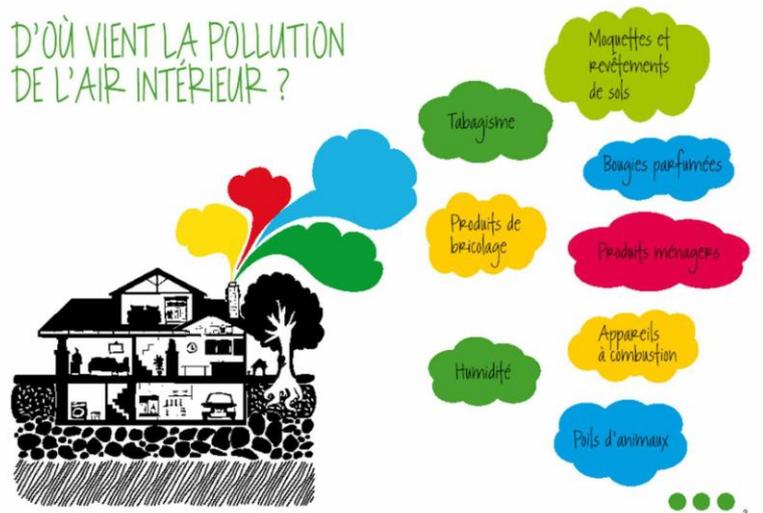
Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

VI.9 INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

La composition de l'air intérieur que nous respirons dans notre logement, ou au bureau par exemple, est différente de celle de l'air extérieur ; mais pour autant, cet air est-il de bonne qualité ?

L'air intérieur peut être altéré par l'utilisation de certains produits, appareils ou simplement par la présence d'allergènes pouvant avoir un impact sur la santé. C'est pourquoi, le ministre de la santé et des sports et l'Inpes (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la santé) souhaitent renforcer les connaissances des Français sur les facteurs pouvant nuire à un air intérieur de bonne qualité et leur indiquer les gestes simples garants d'un air plus sain. Il ne s'agit pas de changer de style de vie, mais simplement d'avoir en tête quelques réflexes à appliquer au quotidien.

Nous passons en moyenne quatorze heures par jour à notre domicile. La qualité de l'air que nous y respirons peut être dégradée par des sources différentes comme le tabagisme, les produits d'entretien et de bricolage (leurs composants sont très volatils), la combustion défectueuse des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude (elle peut libérer du monoxyde de carbone, qui peut être mortel), les animaux et acariens (ils sont des facteurs d'allergie très répandus).



Les effets sur la santé vont d'une simple gêne à des pathologies touchant principalement le système respiratoire : maux de tête, irritations des voies respiratoires, allergies... Certaines personnes y sont particulièrement sensibles (les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées ou les personnes atteintes de maladies chroniques). De simples réflexes au quotidien permettent de respirer un air plus sain.

Chaque jour, hiver comme été, aérer pendant dix minutes, permet de renouveler l'air dans le logement. La ventilation est également un bon moyen de renouveler l'air intérieur. Si tous les logements ne sont pas équipés d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC), une ventilation « naturelle » est prévue, qui permet la circulation de l'air dans le logement. Il ne faut donc pas boucher les entrées d'air, grilles ou bouches d'aération et il faut penser à les entretenir.

Pour plus d'informations sur le sujet, le guide de la pollution de l'air intérieur et le site www.prevention-maison.fr répondent à de nombreuses questions sur le sujet.

VII. ÉTAT CIVIL 2012

L'année 2012 a été riche en événements familiaux.

Tandis que certains connaissaient la joie partagée d'une naissance ou d'un mariage, d'autres ont été confrontés, parfois brusquement, à la disparition douloureuse d'un être cher, survenu dans la commune ou à l'extérieur. M. le Maire et le Conseil Municipal tiennent à témoigner aux uns et aux autres leur plus profonde sympathie.

NAISSANCES :

- 17 01 2012 CUCUZZA Sacha, fils de CUCUZZA Kévin et VINIEVE Hélène**
19 02 2012 GRIFFART Loélia, fille de GRIFFART Julien et STADELMANN Rebecca
21 02 2012 GODDYN Théo, fils de GODDYN Nicolas et SARMOUK Fanny
16 03 2012 DELCROIX Lucie, fille de DELCROIX Mickaël et KURJATA Nelly
06 04 2012 SMET Louis, fils de SMET David et MINARD Stéphanie
08 07 2012 GOURDIN Emma, fille de GOURDIN Manuel et DELSARTE Marjorie
01 08 2012 GRESSIEZ Alexandre, fils de GRESSIEZ Sébastien et BALARD Laetitia
30 08 2012 DUFOUR Amaury, fils de DUFOUR Rudy et LERICHE Angélique
31 08 2012 LEBLANC BEAUDELLOT Raphaël, fils de BEAUDELLOT Aurélien et LEBLANC Magali
23 09 2012 HETUIN Olivia, fille de HETUIN Nicolas et COLEAU Cyrielle
10 10 2012 LASO Noah, fils de LASO Sébastien et BRASSEUR Cécile
12 10 2012 VANDEWALLE Ethan, fils de VANDEWALLE Marie
20 10 2012 MARGERIN Thomas, fils de MARGERIN Geoffrey et BOURGEOIS Sandrine
22 10 2012 HENDRYSIK Margot, fille de HENDRYSIK Thomas et FARINA Lucie
09 11 2012 MUCHEMBLED Eva, fille de MUCHEMBLED Cyril et JACQUEMIN Lucie
02 12 2012 COUTELARD Tom, fils de COUTELARD Jean-François et LERICHE Séverine

MARIAGES :

- 21 04 2012 HERBIN Franck et HYSBERGUE Virginie**
07 07 2012 JOUFFROY Victorien et MACOU Anne-Sophie
01 09 2012 SAUVAL Bernard et SENT Dominique

DÉCÈS :

- 25 01 2012 DELSARTE Solange Veuve SORREAUX (99 ans)**
14 02 2012 DUFOUR Christian (66 ans)
15 02 2012 CARDON Annette (82 ans)

03 05 2012 MONIEZ Eugène (89 ans)
13 06 2012 SCHULTE Hélène Veuve LEMAIRE (90 ans)
19 06 2012 RICHARD André (70 ans)
01 07 2012 DEVIGNE Cécile (51 ans)
11 07 2012 TAQUET Roger (84 ans)
19 07 2012 HECTOR Gérard (77 ans)
25 07 2012 POURÉ Jeanne Veuve BÉRA (91 ans)
13 08 2012 LEROY Josiane Veuve CARRÉ (81 ans)
24 08 2012 WATTIEZ Jean (85 ans)
02 09 2012 NOTEBAERT Albert (77 ans)
15 09 2012 DELDIQUE Charlotte Veuve DUQUAINE (99 ans)
26 09 2012 HERBIN Henri (72 ans)
07 10 2012 GARDEZ Voltaire (83 ans)
17 10 2012 LEDUC Yvonne Veuve DENOYELLE (91 ans)
26 10 2012 VINCENT Léon (72 ans)
27 10 2012 MERIAUX Michel (82 ans)
25 11 2012 TOKAREK François (74 ans)
09 12 2012 HOCQUET Paulette Veuve DELMAIRE (83 ans)
21 12 2012 GILLERON Anne-Marie Veuve CARLIER (73 ans)
27 12 2012 CAPLIEZ Francis (61 ans)